



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ/VILLE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton:

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec* ou 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 42, rue Saint-Pierre, à Saint-Pierre-de-Broughton ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30

AVIS DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 27 JANVIER 2026.

Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 27 janvier 2026 sur le site Web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 janvier 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière